



Traumatismes du pavillon de l'oreille

🕒 paru le 23/07/2020 • adapté au contexte belge francophone

Un guide-patient est un outil réalisé pour vous aider à faire des choix pour votre santé. Il vous propose des informations basées sur la recherche scientifique. Il vous explique ce que vous pouvez faire pour améliorer votre santé ou ce que les professionnels peuvent vous proposer lors d'une consultation. Bonne lecture !

De quoi s'agit-il ?

Le pavillon est la partie externe visible de l'oreille. Il se compose de cartilage qui assure sa rigidité. Le cartilage est entouré d'une couche de tissu conjonctif dans laquelle se trouvent les vaisseaux sanguins qui apportent le sang au pavillon. La peau recouvre l'ensemble.

Par traumatisme, on entend toute lésion causée par des facteurs externes : coup sur l'oreille (blessure contondante), accident (par exemple par coupure), brûlure ou gelures et intervention chirurgicale.

Comment les reconnaître ?

En cas de contusion ou de coupure, la peau est endommagée. Le tissu conjonctif et le cartilage peuvent également être blessés. En général, les saignements sont assez abondants. Il arrive même qu'un morceau du pavillon soit manquant.

Dans les blessures contondantes, il n'y a généralement qu'un épanchement de sang entre le cartilage et la couche de tissu conjonctif dans la partie supérieure de l'oreille. Vous pouvez alors sentir une masse mobile et indolore dans le pavillon.

En cas de brûlure ou gelure, la zone touchée est d'abord rouge, puis des cloques se forment. Dans les cas graves, les tissus peuvent mourir. Il est possible que l'oreille soit déformée après la guérison.

Que pouvez-vous faire ?

Faites soigner sans délai toute blessure du pavillon de l'oreille. Lavez une plaie sale et recouvrez-la d'une compresse stérile pour prévenir une infection. Placez un bandage compressif pour arrêter le saignement et maintenir le pavillon en place. Si la blessure est importante, contactez toujours le médecin généraliste.

Que peut faire le médecin ?

Le médecin généraliste peut traiter les coupures qui sont limitées à la peau du pavillon (par exemple, le lobe de l'oreille). Après avoir soigneusement désinfecté la plaie, le médecin recoud la plaie sous anesthésie locale, puis recouvre la blessure d'un pansement stérile. Les points de suture restent en place pendant cinq jours. Si le tissu conjonctif et le cartilage sont également touchés, le médecin généraliste vous adressera peut-être à un spécialiste pour recoudre le cartilage.

En cas de suspicion d'une contamination de la plaie, il commencera un traitement antibiotique à la pénicilline. Il vérifiera également si vous êtes en ordre de vaccination contre le tétanos.

En cas d'hématome, le sang peut être retiré de la blessure à l'aide d'une seringue munie d'une aiguille fine. Ensuite,

le médecin applique un pansement compressif. Si nécessaire, cette procédure peut être répétée plusieurs fois. Un hématome de sang non traité peut conduire à une déformation du cartilage et donc du pavillon. Le but de ce traitement est toujours de favoriser la cicatrisation de la blessure, de préserver l'aspect du pavillon et de s'assurer que le cartilage guérisse.

Les brûlures du pavillon sont traitées de la même manière que les brûlures ailleurs sur le corps. On ne peut pas faire grand-chose en cas de gelures. Il est particulièrement important d'éviter une infection en désinfectant la gelure et éventuellement en commençant des antibiotiques. En cas de gelures avec mort des tissus (nécrose), le spécialiste enlève une partie du pavillon.

Toute blessure à l'oreille entraîne un risque d'infection. Une infection s'accompagne de douleur, de rougeur et d'un gonflement de la zone infectée. Dans les cas graves, du pus s'accumule entre le cartilage et la couche de tissu conjonctif, et un abcès apparaît. Le médecin vous adressera alors à un spécialiste pour inciser l'abcès. Des antibiotiques sont nécessaires. Si ces infections ne sont pas traitées, elles peuvent entraîner une destruction du cartilage et d'importantes déformations du pavillon.

En savoir plus ?

- [Oreille \(image\) - Larousse](#)

Source

[Guide de pratique clinique étranger 'Lésions du pavillon auriculaire \(auricule de l'oreille\)' \(2000\), mis à jour le 06.09.2017 et adapté au contexte belge le 26.12.2019 - ebpracticenet](#)